

## Conseil municipal du 23 octobre 2018

### Compte-rendu

Présents : Jacques ABRY, Eric STEIB, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Odile ROESS, Aurélie RONCONI, Emeline VAILLAUT-PREVOT, Etienne SURLEAU, David TOZZI

Excusés : Carole VALLADONT.

Le Maire ouvre la séance à 20h.

Le secrétaire de séance est désigné : Emeline Vaillaut-Prévot

#### 1) Demandes de subventions à la Commune

Téléthon 2018 : traditionnellement, la Commune n'accorde aucune subvention, Monsieur le Maire propose d'apporter une réponse négative.

► Vote pour à l'unanimité

Association de Luze les « Chouettes Vergers Luzois » : l'association est récemment créée et a pour but de gérer un verger localisé vers le lotissement de la Chouette et sur le bassin de régulation, terrains qui appartiennent à la Commune. Elle a pour ambition d'être un lien entre les habitants du lotissement mais également de travailler avec les autres associations et l'ensemble du village. Pour démarrer leur activité, l'association demande 500 euros pour l'achat d'arbres. La municipalité, en accord avec l'association, a fixé des conditions lors de la création : privilégier la plantation de pommiers et des arbres de faibles hauteurs. Eric Steib est nommé représentant de la Mairie au Conseil d'administration de l'association des Vergers.

► Vote pour à l'unanimité (sous réserve d'une décision modificative du budget)

#### 2) Réfection route d'Echenans

Climent a été choisi par délibération du conseil du 31 juillet pour la réfection des routes de Luze dont la route d'Echenans sur laquelle un gravillonnage supplémentaire était nécessaire.

Un coût de 7 000 euros HT doit être intégré au marché, le Maire doit avoir l'autorisation du Conseil.

► Vote pour à l'unanimité

#### 3) Remplacement du tracteur

Le tracteur a été acheté en 1995 et a été un outil de travail indispensable pendant toutes ces années. Mais il arrive au bout de ses capacités.

Terre Comtoise, concessionnaire de machines agricoles, a fait une offre sur un tracteur John Deere 5080M – 80cv de 2012 avec 4 120 heures d'utilisation à 36 000 euros HT.

Le concessionnaire propose une reprise du tracteur actuel de 6 000 euros.

Ainsi l'achat du nouveau tracteur serait de 30 000 euros.

Le maire demande l'autorisation d'effectuer cette opération.

► Vote pour à l'unanimité

#### 4) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain par la CCPH à la Commune de Luze.

Depuis la loi ALUR, les PLUI et les droits de préemption étaient des prérogative des communauté de communes. Pour mémoire, le droit de préemption permet à la commune d'avoir la priorité sur une vente sur le territoire communale.

Dans le cas de la CCPH, le PLUI reste une compétence de la CCPH, celle-ci redonne aux communes le droit de préemption.

Avantage : permet de savoir ce qui se passe

inconvénient : ajoute des dossiers à traiter.

Le maire demande la délégation du droit de préemption.

► Vote pour à l'unanimité

#### 5) Attribution d'un fond de concours de la commune à la CCPH pour création de la piste cyclable de la voie du Tram

La CCPH sollicite la Commune pour une participation de 10 120 euros pour l'aménagement de la voie du Tram. Le Maire demande l'autorisation de signer la convention et à verser ce fond de concours.

► Vote pour à l'unanimité (sous réserve d'une décision modificative du budget et arrêté municipal d'interdiction de circulation sauf exploitant)

#### 6) Arrêter d'alignement rue de la Cotelotte, le long de la propriété Caisergues.

Il convient de prendre un délibération pour régulariser l'alignement de la rue. Le montant de rachat du terrain doit encore être déterminé avec les propriétaires. Une proposition sera faite à l'euro symbolique.

► Vote pour à l'unanimité (sous réserve d'une décision modificative du budget pour les frais de notaires et la relocalisation du poteau d'éclairage public)

#### **7) Présentation du rapport d'activité 2017 de la CCPH**

disponible sur : <http://www.cc-pays-hericourt.fr/rubrique.php?id=426>

#### **8) Choix d'un fournisseur pour l'alimentation en gaz de la nouvelle chaudière de l'école**

Dans l'urgence, le bureau municipal est en concertation afin de trouver un fournisseur de gaz pour la nouvelle chaudière de l'école qui doit être opérationnelle à la rentrée du 5 novembre. La problématique consiste à démêler les avantages et les inconvénients des différents types de prestations des multiples fournisseurs (prix fixe, prix indexé, tarif réglementé et abonnement).

Le Maire demande l'autorisation de passer le marché.

► Vote pour à l'unanimité

#### **9) A la suite du départ de l'agent en contrat d'avenir, le Maire propose de recruter un agent dans le cadre du « Parcours Emploi Compétences »**

Il s'agit de contrats de droit privé de 20h minimum hebdomadaires, financés par l'Etat de 30 à 60 % pour une durée minimale de 9 mois, qui prennent la forme de CUI-CAE nouvelle formule.

Le Maire propose de recruter un agent technique avec ce contrat pour 20h sur 12 mois pour commencer.

► Vote pour à l'unanimité

#### **10) PLUI : remarques à la suite de la conférence des exécutifs et aux propositions de la CCPH**

La CCPH, via le cabinet mandaté, a déterminé une classification des communes de son territoire en 6 groupes.

Le pôle urbain (Héricourt)

Les bourgs relais : Saulnot, Chalonvillars

Les bourgs en devenir : Champey

Les villages supports : Chagey, Chenebier, Brevilliers, Luze, Couthenans

Les villages urbains : Coisevaux, Aibre

Les villages ruraux : les autres

Selon cette classification, les possibilités de développement sont différentes.

D'après différents scénarios, envisagés selon le nombre de logements, le nombre d'habitants, les objectifs de croissance sur l'ensemble du territoire sur les 15 années à venir, en logements collectifs, individuels, privés, sociaux, modérés..., le bureau municipal doit déterminer quels scénarios sont les plus avantageux pour la Commune, mais aussi les plus proches de la vision de Luze sur la période.

Même si ceci reste une consultation, le choix est complexe du fait de la prise en considération de paramètres multiples, mais le bureau tend vers un scénario qui s'attache plus à la démographie et donc à un objectif de 48 foyers supplémentaires d'ici 2032 (la phase 1 du lotissement n'est pas intégrée à cet objectif).

#### **11) Questions diverses**

La Commune doit faire face à une directive de l'Europe à laquelle toutes les structures économiques sont confrontées, la RGPD : la protection de données des personnes.

Les collectivités territoriales ont quelques mois encore pour se mettre en conformité, mais la Mairie sera amenée à mettre en place des systèmes de protection de données de tous les fichiers usagers qu'elle peut posséder, exploités ou non.

La séance est close à 22h15

Le Maire  
Jacques Abry